

Compte-rendu de la séance du 2 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 juin à 19h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

Etaient présent-e-s : Mesdames Claire CHASTAN, Samira BERMOND et Patricia VIOLET, Messieurs Philippe PATRY et Pascal KEINBORG

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Frédérique LECOINTE et Pauline RICHON qui avaient donné procuration respectivement à Monsieur Philippe PATRY et à Madame Claire CHASTAN, Monsieur David BERNARD

Etait absent : Monsieur Timothée GAILLARD.

Secrétaire de Séance : Madame Claire CHASTAN

Approbation du PV de la séance précédente

Le PV de la séance du 5 mai est approuvé à l'unanimité

Tarifs des loyers communaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 janvier 2023 fixant les tarifs des loyers communaux.

Il propose qu'à l'occasion d'un changement de locataire, le loyer du logement n°2 de l'Immeuble Mielle soit augmenté pour être en cohérence avec les autres logements de l'immeuble. Il passerait de 410 à 490 euros.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

FIXE le montant du loyer du logement n°2 de l'Immeuble Mielle à 490 € à partir du 1^{er} septembre 2025

Rappelle que les autres loyers communaux sont actuellement les suivants :

1. Immeuble Mielle – logement 1	295 €
2. Immeuble Mielle – logement 3	450 €
3. Immeuble Mielle – logement 4	460 €
4. Logement de l'école	500 €
5. Boulangerie	300 €
6. Etage boulangerie	120 €
7. Bar-Restaurant	450 €

Il est décidé que le choix du futur locataire du logement 2 se fera au conseil du 30 juin, pour une mise en location au 1^{er} septembre 2025. Le logement étant libéré le 31 juillet, il y aura 1 mois pour faire quelques travaux.

Travaux de restauration du Pont de Combaurie : demande de subvention au Département

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de sécurisation, étanchéité et renforcement du Pont de Combaurie. Le montant des travaux est estimé à 12 604 € HT répartis comme suit :

- Terrassement : 2 250 €
- Maçonnerie et ferronnerie : 10 354 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le projet de travaux ainsi décrit,

APPROUVE l'estimation financière de l'opération d'un montant total de 12 604 €

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de la Drôme un financement de 60%, soit 7 562 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

Travaux de voirie 2025 : choix de l'entreprise

Les entreprises SORODI / BRAJA et ATTP / COLAS ont fait chacune un devis, la deuxième présente une offre de 642€ moins chère pour des travaux équivalents.

Un débat a lieu au sein du Conseil, les uns n'étant pas d'accord avec les autres sur la qualité du travail fourni par chacune de deux entreprises. Il est décidé de soumettre la question à un vote. Finalement, à 7 voix pour et une abstention, le choix se porte sur ATTP / COLAS dont le devis s'élève à 10 000 € HT., Il est précisé que les travaux devront être suivis avec la plus grande vigilance.

De plus, à la demande des riverains du chemin de la Combe de Maret, l'entreprise devra donner quelques coups de godets supplémentaires (hors devis) pour créer une zone de croisement à un endroit particulièrement étroit.

Informations et questions diverses

Point sur le projet de traverse du Pavillon

Suite à la réunion de travail avec le cabinet Baubet le jour-même, des rectifications ont été apportées sur les premières esquisses. Les principaux aménagements concernent la création de deux écluses en face des maisons, avec une zone de croisement entre les deux. Une signalisation provisoire sera installée sur place à partir du 1^{er} août afin d'essayer le dispositif et de vérifier son dimensionnement.

Entretien des bords de chemins communaux

L'entrepreneur chargé du passage de l'épaveuse a réalisé son circuit. Il lui a été demandé de nettoyer aussi le début du chemin rural du Col d'Ancise.

Plantation d'arbres par le Département

Le service des routes du Département a identifié deux arbres en mauvais état dans l'alignement de tilleuls à l'entrée de La Paillette. L'abattage de ces deux arbres va donner lieu à la plantation de 4 arbres. Deux tilleuls seront donc replantés dans des espaces vacants, et les deux autres seront des rejets sélectionnés sur les souches des arbres abattus.

Séance levée à 21h00